



MAIRIE de PERET
34800

Délibération 2026/12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET

Séance du 20 mars 2026

Date de la convocation : 16/02/2026
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de votants : 12

Date d'affichage : 16/02/2026
Nombre de présents : 12
Dont procuration : 0

L'an deux mil vingt-six et le vingt mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M Joël AZAM.

Président : Joël AZAM

Présents : Brigitte BILHAC, Christian BILHAC, Éric GOHIER, Daniel BONNIOL, Yolaine BRUNEL, Estelle BURCEZ, Adrien CAZENEUVE, Inès DELOUSTAL, Fabienne GIMONDI, Pauline SOULAIROL, Aurélie VERGNES,

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : Isabelle SILHOL, Dominique ZARAGOZA, Bernard VIGOUROUX,

A été nommé secrétaire : Inès DELOUSTAL

Objet : DELIBERATION FIXANT LES INDEMNITÉS DE FONCTION DU MAIRE A SA DEMANDE

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du maire et des adjoints,

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-23 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le courrier du 20 mars 2026 de Monsieur le Maire demandant à percevoir une indemnité inférieure au taux maximum prévu à l'article L.2123-23 du CGCT ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées au Maire lorsqu'il en fait la demande ;

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints, établi à quatre pour la commune de Péret ;

Considérant que la commune de Péret est située entre 1 000 et 3 499 habitants ;

DECIDE que :

L'indemnité de fonction du maire est fixée à 50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

ADOpte à l'unanimité des membres présents ou représentés

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 (P. SOULAIROL)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le secrétaire, Inès DELOUSTAL

Le Maire, Joël AZAM

